

# GUIDE DE L'ANNÉE SCOLAIRE



**MAIRIE DE SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON**



# Le Guichet unique

## Qu'est-ce que c'est ?

Le guichet unique est un service municipal mis en place pour simplifier les démarches d'inscriptions des familles Saint Saturninoises.

Il a 3 objectifs :

- Effectuer le maximum de démarches en un même lieu
- Constituer un seul dossier pour l'inscription aux différents services concernés
- S'inscrire une seule fois pour les activités régulières

## Le Dossier Unique d'Inscription

Un préalable à toute inscription.

Il concerne les activités et établissements suivants :

- Crèche l'Enfantine
- Inscriptions aux écoles
- Restauration scolaire
- Accueil périscolaire (temps périscolaires matin et soir)
- Accueil de Loisirs Maison Lippi (mercredi et vacances scolaires)

Le dossier unique rassemble les pièces requises pour toute la famille et pour toutes les activités concernées.

Dépôt des dossiers :

Le guichet unique se situe en mairie et vous accueillera :

**du 7 juin au 7 juillet 2022**

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h

Les mercredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Les dossiers pourront être déposés à l'accueil de la mairie ou par mail :

[portail-familles@saintsaturnin.com](mailto:portail-familles@saintsaturnin.com)

## Contacts périscolaires

Ecole Maternelle La Cardelina Mathieu NOUIS : 06 29 82 22 94

Ecole Elémentaire Jean Moulin Michaël PONS : 07 77 39 07 84

En Mairie Laëtitia DUMAINE : 04 90 22 63 18

# Le portail famille

## Qu'est-ce que c'est ?

Le site internet «Portail Famille» est un service municipal grâce auquel vous pouvez effectuer directement les démarches de réservation aux services périscolaires (restauration scolaire, accueils périscolaires du matin et du soir) pour la rentrée scolaire 2022-2023. Vous pouvez accéder à ce portail par le lien : <http://saintsaturnin.portail-famille.net> ou par le lien qui figure sur le site internet de la commune : [www.saintsaturnin.com](http://www.saintsaturnin.com).

Pour les nouvelles inscriptions un identifiant personnel et un mot de passe vous seront attribués avant la rentrée des classes par mail. Si vous n'avez pas indiqué d'adresse mail dans le dossier unique d'inscription et que vous souhaitez recevoir vos identifiants, veuillez transmettre celle-ci au service Affaires Scolaires :

**portail-familles@saintsaturnin.com**

Pour les familles ayant déjà utilisé le service, les identifiants et les mots de passe restent inchangés.

## 2022-2023 : Portail actif à partir du 22 août 2022

# Les temps périscolaires

Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe, durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés.

La commune de Saint Saturnin-lès-Avignon, à l'initiative et sous l'autorité de Monsieur Le Maire, propose aux familles un service complet d'accueil, le matin, le midi et le soir en direction des écoles publiques de la commune

		LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATERNELLE LA CARDELINA ET ELEMENTAIRE JEAN MOULIN	ALSH périscolaire matin	7h30 à 8h20	7h30 à 8h20	7h30 à 8h20	7h30 à 8h20
	Restauration scolaire	11h30 à 13h20	11h30 à 13h20	11h30 à 13h20	11h30 à 13h20
	ALSH périscolaire soir	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30
ELEMENTAIRE JEAN MOULIN	Etudes surveillées	16h30 à 18h	16h30 à 18h	16h30 à 18h	16h30 à 18h

# Les inscriptions et annulations

## \*Restauration scolaire, alsh matin et soir et étude surveillée

([portail-familles@saintsaturday.com](mailto:portail-familles@saintsaturday.com) ou site portail famille)

### Pour une inscription annuelle :

- Dossier Unique d'Inscription en début d'année
- Toute modification devra être signalée au plus tard : **le jeudi de la semaine précédente.**

### Pour une inscription ponctuelle :

- Dossier Unique d'Inscription en début d'année
- L'inscription devra être signalée **le jeudi de la semaine précédente.**

### Pour annuler un service :

- Toute annulation doit être faite par mail **au plus tard le jeudi de la semaine précédente.**
- En cas de maladie ou absence justifiée non prévisible un justificatif doit être transmis par mail dans les 48H au service. [\*\*portail-familles@saintsaturday.com\*\*](mailto:portail-familles@saintsaturday.com)
- Que ce soit pour la restauration scolaire ou les services périscolaires si la procédure d'annulation n'est pas effectuée un forfait tarifaire sera facturé.

## \*Maison Lippi (mercredis et vacances scolaires)

### → Inscriptions :

Directement auprès de l'ALSH « Maison Lippi » selon le calendrier préétabli (voir dernière page) par courriel ([alsh@saintsaturday.com](mailto:alsh@saintsaturday.com)) ou SMS au 07.77.39.07.84

### → Annulation :

**Les changements d'inscriptions ne seront plus possibles 8 jours après l'inscription sauf pour les cas dument justifiés par écrit.**

### → Modalité de remboursement en cas d'absence :

- **Toute absence devra être justifiée sous 48h, d'un certificat médical ou d'un document manuscrit justifiant le motif d'absence. Dans le cas contraire l'absence sera facturée.**
- **En période de vacances : jusqu'à deux jours d'absences consécutifs, aucun remboursement n'est possible.**

# La restauration scolaire

Le service de la restauration scolaire est facultatif et payant. La surveillance, la préparation, le service des repas, et le nettoyage des locaux sont assurés par le personnel municipal. Le service de restauration est assuré les jours d'ouverture de l'école.

## Tarifs

2022-2023	Tarif normal			Tarif avec prélèvement automatique			Accueil PAI sans repas
	1 <sup>er</sup> enfant	à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	Extérieur	1 <sup>er</sup> enfant	à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	Extérieur	
<b>Élève</b>	3,61 €	2,86 €	4,14 €	<b>3,18 €</b>	2,65 €	4,04 €	1,27 €

Un forfait de 6 € sera facturé en cas de non-respect de la procédure d'inscription et d'annulation pour le temps de restauration scolaire figurant dans le règlement intérieur.

# L'école maternelle La Cardelina

## ALSH périscolaire matin et soir

L'accueil périscolaire du matin et du soir est un service facultatif payant.

## Horaires

Les enfants sont accueillis aux horaires suivants :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 7h30 à 8h20 (**accueil des enfants jusqu'à 8h15**)
- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi soir de 16h30 à 18h30

## Tarifs

Quotient familial	accueil du matin	accueil du soir
<b>inférieur ou égal à 400</b>	0,20 €	0,40 €
<b>de 401 à 649</b>	0,25 €	0,51 €
<b>de 650 à 870</b>	0,30 €	0,61 €
<b>de 871 à 1099</b>	0,35 €	0,71 €
<b>supérieur ou égal à 1100</b>	0,40 €	0,81 €
<b>extérieur</b>	0,61 €	1,21 €

Pour les tarifs de l'accueil du soir, une réduction de 0,20 € sera appliquée à partir du 2<sup>ème</sup> enfant.

Un forfait de 1,50 € sera facturé en cas de non-respect de la procédure d'inscription ou d'annulation aux services périscolaires (accueils du matin et du soir) figurant dans le règlement intérieur.

Une pénalité d'un montant de 10 € en cas de retard pour récupérer l'élève le soir sera appliquée après un avertissement.

# L'école élémentaire Jean Moulin

## ALSH périscolaire matin et soir

L'accueil périscolaire du matin et du soir est un service facultatif payant.

## Horaires

Les enfants sont accueillis aux horaires suivants :

	Périscolaire matin Jean Moulin	Périscolaire Jean Moulin	Périscolaire LIPPI
Accueil	7h30 accueil des enfants jusqu'à 8h15	16h30	16h30
Départ	08h20	Soit de 16h30 à 17h Soit à 17h30	de 18h à 18h30
Lieu de prise en charge de l'enfant	Cours de l'école élémentaire		

## Tarifs

Quotient familial	accueil du matin	accueil du soir
<b>inférieur ou égal à 400</b>	0,20 €	0,40 €
<b>de 401 à 649</b>	0,25 €	0,51 €
<b>de 650 à 870</b>	0,30 €	0,61 €
<b>de 871 à 1099</b>	0,35 €	0,71 €
<b>supérieur ou égal à 1100</b>	0,40 €	0,81 €
<b>extérieur</b>	0,61 €	1,21 €

Pour les tarifs de l'accueil du soir, une réduction de 0,20 € sera appliquée à partir du 2ème enfant.

Un forfait de 1,50 € sera facturé en cas de non-respect de la procédure d'inscription ou d'annulation aux services périscolaires (accueils du matin et du soir) figurant dans le règlement intérieur.

Une pénalité d'un montant de 10 € en cas de retard pour récupérer l'élève le soir sera appliquée après un avertissement.

# L'ETUDE SURVEILLEE

L'étude surveillée permet aux élèves de faire leurs devoirs de façon autonome et d'apprendre les leçons dans le calme. L'étude surveillée est accessible aux élèves de l'école élémentaire uniquement : les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'inscription est obligatoire. Les études surveillées sont encadrées par des enseignants volontaires payés par la commune.

## Horaires

Accueil des enfants dans la cour de l'école élémentaire

L'étude surveillée a lieu de 16h30 à 18h. Départ possible avant 17h, 17h30 ou à 18h.

Tarif journalier : 1.01 €

## Accueil de loisirs – Maison Lippi

L'accueil de Loisirs Maison Lippi est un service facultatif et payant

Il est ouvert les mercredis et vacances scolaires.

Fermetures annuelles : du lundi 19 décembre 2022 au lundi 02 janvier 2023 (inclus) et du lundi 7 août au vendredi 18 août 2023.

## Horaires

Publics	Jours d'ouverture	Horaires	Lieu d'accueil
3 à 5 ans (maternelle)	Mercredis Vacances scolaires	7h30-18h	Ecole Maternelle La Cardelina
6 à 11 ans (élémentaire)	Mercredis Vacances scolaires	7h30-18h	Ecole Elémentaire Jean Moulin

## Tarifs

Quotient familial	Prix à la journée	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas
> ou = à 400	4,04 €	3,54 €	2,02 €
de 401 à 649	5,63 €	4,08 €	3,39 €
de 650 à 870	6,90 €	4,67 €	4,03 €
de 871 à 1099	10,29 €	6,90 €	6,26 €
> ou = à 1100	11,35 €	7,96 €	7,32 €
extérieur	16,97 €	10,18 €	9,54 €



# Calendrier des inscriptions

MERCREDIS	PÉRIODE INSCRIPTIONS	
	Début	Fin
<b>Mercredis Septembre/Octobre</b> Du mercredi 7 septembre au 19 octobre 2022	A partir du 22 août 2022	
<b>Mercredis Novembre/Décembre</b> Du mercredi 9 novembre au 14 décembre 2022	A partir du 26 septembre 2022	
<b>Mercredis Janvier/Février</b> Du mercredi 4 janvier au 8 février 2023	A partir du 05 décembre 2022	
<b>Mercredis Février/Mars/Avril</b> Du mercredi 1 <sup>er</sup> mars au 12 avril 2023	A partir du 23 janvier 2023	
<b>Mercredis Mai/Juin/Juillet</b> Du mercredi 03 mai au 05 juillet 2023	A partir du 03 avril 2023	

VACANCES		PÉRIODE INSCRIPTIONS	
		Début	Fin
<b>Vacances AUTOMNE 2022</b> Du lundi 24 octobre au vendredi 4 novembre 2022	A la semaine (5 jours)	26 septembre 2022	30 septembre 2022
	Nombre de jours libre	3 octobre 2022	7 octobre 2022
	Enfants extérieurs à la commune	A partir du 10 octobre 2022	
<b>Vacances HIVER 2023</b> Du lundi 13 février au vendredi 24 février 2023	A la semaine (5 jours)	9 janvier 2023	13 janvier 2023
	Nombre de jours libre	16 janvier 2023	20 janvier 2023
	Enfants extérieurs à la commune	A partir 23 janvier 2023	
<b>Vacances PRINTEMPS 2023</b> Du lundi 17 avril au vendredi 28 avril 2023	A la semaine (5 jours)	13 mars 2023	17 mars 2023
	Nombre de jours libre	20 mars 2023	24 mars 2023
	Enfants extérieurs à la commune	A partir 27 mars 2023	
<b>Vacances ETE 2023</b> Du lundi 10 juillet au vendredi 4 août 2023 Puis du lundi 21 août au 30 août 2023	A la semaine (5 jours)	30 mai 2023	2 juin 2023
	Nombre de jours libre	5 juin 2023	9 juin 2023
	Enfants extérieurs à la commune	A partir du 12 juin 2023	